

ACCORD CADRE

Entre le SIAEAG représenté par son Président Monsieur Laurent BERNIER, Maire de la ville de Saint-François,

Et

La Communauté d'agglomération CAP EXCELLENCE, représentée par Madame Maguy CELIGNY, Vice présidente, Présidente de la Commission Eau,

En présence des maires des villes de Petit-Bourg, Sainte-Anne et La Désirade,

Il a été convenu ce qui suit :

1/ Volume d'eau en gros : Les parties conviennent de la nécessité d'évaluer de la façon la plus précise possible, pour la période allant du 1^{er} juin 2008 au 31 décembre 2013 (séquence annuelle), les volumes d'eau échangés entre les deux institutions.

2/ Prix de l'eau en gros du 1^{er} juin 2008 au 31 décembre 2013 : Sur proposition du Président du SIAEAG, Monsieur Laurent BERNIER, il est convenu qu'un indice de pondération sera appliqué au prix de référence en vigueur avant la délibération du SIAEAG du 28 mai 2008.

Pour ce faire, et afin de réaliser ces investigations et simulations tarifaires, une réunion technique sera organisée entre les services au cours de la semaine 28.

3/ Prix de l'eau en gros applicable à partir du 1^{er} janvier 2014 : Il s'agira, à l'issue de ces échanges, d'établir une convention définissant les conditions de vente et d'achat d'eau à partir du 1^{er} janvier 2014.

4/ S'agissant de l'assainissement, il sera évalué le volume global d'effluents traités par CAP EXCELLENCE pour le compte du SIAEAG, au cours de la même période (du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2013). Il s'agira, à l'issue de ces échanges, d'établir un avenant à la convention, définissant les conditions de déversement des effluents du SIAEAG vers la station d'épuration de CAP EXCELLENCE (Pointe à Donne) à partir du 1^{er} janvier 2014.

5/ les parties conviennent de poursuivre les discussions amiables jusqu'au règlement définitif des quatre (4) points susvisés.

Fait en deux exemplaires à Pointe-à-Pitre, le 03 juillet 2014

Le Président du SIAEAG

Laurent BERNIER

La Vice Présidente de CAP EXCELLENCE

Maguy CELIGNY

